

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

**COTE D'IVOIRE – DOCUMENT RELATIF AU POINT DE DECISION
AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCEE**

1^{er} avril 2009

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Sigles et Abréviations	ii
Résumé analytique.....	iii
I Introduction	1
II Evaluation de l'éligibilité de la Côte d'Ivoire à l'assistance au titre de l'Initiative PPTE.....	2
III Décomposition de l'encours de la dette & apurement des arriérés...	5
IV Assistance au titre de l'Initiative PPTE.....	7
V Aide au titre de l'IADM et allègement de la dette bilatérale par-delà l'Initiative PPTE.....	8
VI Soutenabilité de la dette et analyse de sensibilité	9
VII Déclencheurs flottants du point d'achèvement.....	9
VIII Interventions du Groupe de la Banque en Côte d'Ivoire	11
IX Mécanismes de financement indicatifs.....	11
X Recommandations	12
 Annexe 1: Document du point de décision PPTE FMI/Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire.....	 13

SIGLES ET ABREVIATIONS

AID	Association internationale de développement
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le Développement économique en Afrique
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
BID	Banque islamique de développement
BOAD	Banque ouest africaine de développement
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DSA	Analyse de la viabilité de la dette
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EPCA	Aide d'urgence post-conflit
FAD	Fonds africain de développement
FAGACE	Fond africain de garantie et de coopération économique
FED	Fonds européen de développement
FEF	Facilité en faveur des Etats fragiles
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FODI	Fonds de l'OPEP pour le développement international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
IADM	Initiative d'allégement de la dette multilatérale
ITIE	Initiative de transparence dans les industries extractives
ODM	Objectif de développement du millénaire
PMR	Pays membre régional
PPTE	Pays pauvre très endetté
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VAN	Valeur actualisée nette

CÔTE D'IVOIRE – DOCUMENT DU POINT DE DECISION AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCEE

RESUME ANALYTIQUE

Contexte

Le 31 mars 2009, la Côte d'Ivoire est devenue le 29^e pays membre régional (PMR) à atteindre le point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée. En conséquence, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont approuvé l'octroi d'une assistance à la Côte d'Ivoire au titre de l'Initiative PPTE, d'un montant de 402,3 millions de dollars EU en valeur actualisée nette (VAN) de la fin de 2007. Il revient maintenant au Groupe de la Banque d'évaluer la situation et de statuer sur la présente proposition visant à approuver la contribution du Groupe de la Banque, d'un montant de 199,5 millions de dollars EU en VAN de fin 2007, à l'allègement de la dette de la Côte d'Ivoire parvenue au point de décision.

Evaluation de l'éligibilité de la Côte d'Ivoire à une assistance au titre de l'Initiative PPTE

Cinq facteurs permettent d'évaluer le point de décision de la Côte d'Ivoire et l'éligibilité de ce pays à une assistance au titre de l'Initiative PPTE, à savoir : i) gestion et avancées macroéconomiques satisfaisantes; ii) forte incidence de la pauvreté et faible niveau de vie ; iii) élaboration d'un document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-I) ; iv) insoutenabilité de la dette extérieure; et v) promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit. Ayant rempli toutes les conditions d'accès à l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, la Côte d'Ivoire peut maintenant atteindre le point de décision au titre de l'Initiative PPTE.

Encours et décomposition de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire

En fin décembre 2007, avant l'allègement traditionnel de la dette, l'encours de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire était estimé à 14,3 milliards de dollars EU en valeur nominale. La part des créanciers multilatéraux représentait 27,8 % de la dette totale en valeur nominale, dont 17,7 % des engagements auprès du Groupe de la Banque mondiale, 7 % envers le Groupe de la Banque et 3,1 % auprès d'autres partenaires multilatéraux. La part des créanciers bilatéraux représentait 50,7 % de l'encours total de la dette, dont 50,2 % des engagements auprès du Club de Paris et 0,5 % auprès de partenaires bilatéraux n'appartenant pas au Club de Paris. Les créanciers commerciaux détenaient environ 21,5 % de la dette.

Aide au titre de l'Initiative PPTE au Point de décision et sa décomposition

Après l'application totale des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette, la VAN de la dette de la Côte d'Ivoire était estimée à 12,8 milliards de dollar EU à la fin de 2007, soit l'équivalent de 327 % des recettes budgétaires. La VAN du ratio dette/recettes ayant dépassé le seuil de 250 % de l'Initiative PPTE, la Côte d'Ivoire remplit les conditions requises pour bénéficier de l'allègement de la dette au titre du « guichet budgétaire » de l'Initiative PPTE.

L'aide PPTE nécessaire pour ramener la VAN du ratio dette/recettes de 327 % au seuil PPTE de 250 %, était estimée à 3 milliards de dollars EU en VAN de la fin de 2007, soit un facteur de réduction commun de 23,6 %. Sur la base d'une répartition proportionnelle des charges, l'aide multilatérale s'élèverait à 694,3 millions de dollars EU et l'aide bilatérale et commerciale à 2,3 milliards de dollars EU (en VAN dans les deux cas). La contribution du Groupe de la Banque à l'allègement de la dette s'élève à 199,5 millions de dollars EU en VAN de 2007, soit 7 % de l'aide totale octroyée par l'ensemble des créanciers.

Allègement de la dette au titre de l'IADM

En atteignant le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée, la Côte d'Ivoire aurait droit à un allègement supplémentaire de dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Si la Côte d'Ivoire atteint le point d'achèvement en décembre 2011, selon des estimations préliminaires, elle pourrait bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'IADM de l'ordre de 2 milliards de dollars EU en valeur nominale, dont 1,7 milliard de dollars EU fournis par l'AID, 311,6 millions de dollars EU par le FAD et 9,3 millions de dollars EU par le FMI.

Analyses de sensibilité et de soutenabilité de la dette

Suite à l'allègement traditionnel de la dette et à l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE, la VAN du ratio dette extérieure/recettes baisserait, passant de 327 % en 2007 à 250 % en 2011. Par ailleurs, grâce à l'allègement de dette au titre de l'IADM et de l'allègement supplémentaire de la dette bilatérale par delà l'Initiative PPTE, la VAN du ratio dette/recettes de la Côte d'Ivoire baisserait davantage à 72,2 % en 2027. Les ratios du service de la dette enregistreraient également une baisse substantielle, notamment au cours de la période suivant immédiatement l'atteinte du point d'achèvement.

Selon une analyse de sensibilité de la dette publique extérieure de la Côte d'Ivoire réalisée suivant deux scénarios différents (baisse du prix du cacao et faible croissance du PIB réel), la situation de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire se détériorerait dans les deux cas, mais elle suivrait une trajectoire descendante pendant la période visée. Les résultats de l'analyse de sensibilité soulignent la nécessité d'une prudence budgétaire et de politiques de renforcement de la croissance économique.

Déclencheurs flottants du point d'achèvement

Les autorités ivoiriennes, le FMI, l'AID et la BAD ont convenu de onze déclencheurs flottants dans les domaines liés au DSRP, à la stabilité macroéconomique, à la gestion des finances publiques, au secteur social, à la gestion de la dette et à la gouvernance.

Modalité d'exécution et mécanisme de financement indicatif

Le Groupe de la Banque a déjà acquitté totalement, à travers l'opération visant à apurer les arriérés, sa contribution d'un montant de 199,5 millions de dollars EU en VAN de 2007 au titre de l'allègement de la dette de la Côte d'Ivoire. Par conséquent, la Côte d'Ivoire ne bénéficiera

d'aucun autre allégement de dette pendant la période intermédiaire jusqu'à l'atteinte du point d'achèvement. Ce pays devra assurer intégralement le service de la dette envers le Groupe de la Banque pendant la période intermédiaire allant du point de décision au point d'achèvement.

Recommandations

Les Conseils d'administrations sont priés : i) de prendre note de l'éligibilité de la Côte d'Ivoire à une assistance PPTE à la suite de l'atteinte du point de décision de l'Initiative PPTE renforcée ; ii) d'approuver la contribution du Groupe de la Banque, d'un montant de 199,5 millions de dollars EU en VAN de fin décembre 2007, à l'allégement de la dette de la Côte d'Ivoire au titre de l'Initiative PPTE, et iii) de noter que l'assistance PPTE du Groupe de la Banque se présente entièrement sous forme de don à travers le mécanisme d'apurement des arriérés au titre de la Facilité en faveur des Etats fragiles (FEF) (Pilier II), déjà octroyé en mars 2009.

CÔTE D'IVOIRE – DOCUMENT DU POINT DE DECISION AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCEE

I. Introduction

1.1 Le 31 mars 2009, la Côte d'Ivoire est devenu le 29^e pays membre régional (PMR) à atteindre le point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée. En conséquence, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont approuvé en faveur de la Côte d'Ivoire un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE, d'un montant d'environ 402,3 millions et 37,7 millions de dollars EU respectivement, en VAN de fin 2007. Il revient maintenant au Groupe de la Banque d'évaluer la situation et de statuer sur la présente proposition visant à approuver la contribution du Groupe de la Banque, d'un montant estimé à 199,5 millions de dollars EU en VAN de fin 2007, à l'allègement de la dette de la Côte d'Ivoire parvenue au point de décision.

1.2 La longue crise sociopolitique a fragilisé l'économie ivoirienne avec des répercussions négatives sur le niveau de vie de la population. En effet, selon une enquête effectuée en 2008 sur le niveau de vie des ménages, 48,9 % de la population vit actuellement dans la pauvreté (contre 38,2 % en 2002), dont 62,5 % en zone rurale. Le pays a régressé dans le classement de l'indice de développement humain des Nations Unies, passant de la 154^e place en 1999 à la 166^e en 2007. Depuis la fin des années 1990, le taux d'inscription brut à l'école primaire a stagné à 70 % environ, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a augmenté, passant de 175 à 195 pour mille et l'espérance de vie à la naissance a baissé de 49 en 1995 à 47 en 2006. Les services sociaux publics de base se sont considérablement détériorés, notamment dans le Centre, le Nord et l'Ouest du pays.

1.3 Le 6 mars 2009, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé un don pour l'apurement de ses arriérés¹, d'un montant de 240,96 million d'UC. Ce don, ajouté au montant du remboursement effectué par Côte d'Ivoire, a permis d'éponger les arriérés du pays auprès du Groupe de la Banque. Le même jour, l'institution s'est officiellement réengagée en Côte d'Ivoire avec l'approbation d'une Note de stratégie globale pays² pour la période 2009-2010 et d'une opération d'appui budgétaire d'un montant de 83,87 millions d'UC³, posant ainsi les jalons pour la présentation d'une FRPC au Conseil d'administration du FMI et pour la déclaration par le FMI et la BIRD de l'atteinte du point de décision au titre de l'Initiative PPTE, avec comme mesure d'accompagnement un allègement de dette et un appui budgétaire supplémentaire de la Banque mondiale.

1.4 Le présent document constitue la proposition de la Direction, à soumettre à l'examen des Conseils d'administration, pour que le Groupe de la Banque consentisse à la Côte d'Ivoire un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE. Cet allègement est effectué conjointement avec d'autres partenaires au développement à l'atteinte du point de décision.

¹ Voir le document : ADB/BD/WP/2009/29 du 19 février 2009.

² Voir le document : ADB/BD/WP/2009/27 du 19 février 2009.

³ Voir le document : ADB/BD/WP/2009/26 du 19 février 2009.

1.5 Le reste du document est articulé de la manière suivante : la Section II évalue l'éligibilité de la Côte d'Ivoire à l'assistance au titre de l'Initiative PPTE ; la Section III présente la décomposition de l'encours de la dette et de l'annulation des arriérés; la Section IV traite de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE ; la Section V présente l'aide au titre de l'IADM et l'allègement de la dette bilatérale par-delà l'initiative PPTE; la Section VI est un résumé des résultats de l'analyse de la soutenabilité de la dette de la Côte d'Ivoire et de la sensibilité des indicateurs du fardeau de la dette à certains chocs extérieurs négatifs; la Section VII examine les déclencheurs du point d'achèvement ; la Section VIII analyse les interventions du Groupe de la Banque en Côte d'Ivoire ; la Section IX présente les détails des modalités d'exécution proposées ; et la Section X formule les recommandations soumises au Conseil pour examen.

II. Evaluation de l'éligibilité de la Côte d'Ivoire à l'assistance au titre de l'Initiative PPTE

2.1 Cinq facteurs permettent d'évaluer le point de décision de la Côte d'Ivoire et son éligibilité à l'assistance au titre de l'Initiative PPTE, à savoir, une gestion et des avancées macroéconomiques satisfaisantes ; une forte incidence de la pauvreté et d'autres mesures de progrès socioéconomique ; l'élaboration d'un document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) ; l'insoutenabilité de la dette extérieure ; et la promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit.

A. Gestion et avancées macroéconomiques

2.2 Suite à la signature des Accords politiques de Ouagadougou en mars 2007, l'amélioration de la stabilité politique et le processus de réunification en cours ont déclenché le début de la relance économique de la Côte d'Ivoire. En mai 2007, le Gouvernement a défini, en collaboration avec les Institutions de Bretton Woods et la Banque, un programme de réforme économique pour la période 2007-2008. Ce programme devait permettre le retour à la stabilité macroéconomique et faciliter l'accélération des réformes structurelles dans les secteurs clés, notamment l'énergie et la filière café-cacao. Jusqu'ici, le programme du Gouvernement a été appuyé par les programmes d'aide d'urgence post-conflit (EPCA) du FMI.⁴ Selon les conclusions de la revue de ces deux programmes, la Côte d'Ivoire a globalement fait des progrès vers l'atteinte des objectifs du programme.

2.3 La production a progressé de 2,3 % en 2008, tirée par une production agricole favorable et la reprise dans le secteur secondaire (notamment les sous-secteurs des télécommunications, du bâtiment et des travaux publics). Les actions de mobilisation de recettes et la limitation globale des dépenses ont abouti à une marge de manœuvre limitée pour les dépenses sociales et de sortie de crise. Par conséquent, la Côte d'Ivoire a enregistré des excédents primaires de base de l'ordre d'un ½ % du PIB en 2007 et 2008, bien que ce pourcentage soit inférieur à l'objectif annuel du programme. Le ratio recettes publiques-PIB a augmenté, passant de 18,4 % en 2006 à 18,9 % en 2008. Toutefois, selon les estimations, l'inflation annuelle de l'indice des prix à la consommation, dont la moyenne était de 2,5 % au cours des dernières années, serait passé à 9 % en fin 2008 (selon une base annuelle de 6,3 % environ),

⁴ L'EPCA-I a été approuvé en août 2007. Suite à sa revue satisfaisante, l'EPCA-II a été approuvé en avril 2008.

suite à la rapide flambée des cours internationaux des denrées alimentaires et du pétrole.

2.4 En règle générale, la normalisation des procédures d'exécution du budget, depuis le début de 2007, a favorisé le respect des dotations budgétaires, mais les dépenses hors budget liées principalement au transfert de la capitale à Yamoussoukro et à la réhabilitation de l'Hôtel Ivoire, ont entraîné des écarts par rapport aux objectifs budgétaires de 2008, notamment la composition des dépenses. Dans le souci de supprimer les dépenses hors budget à l'avenir et de renforcer la transparence, les autorités ont pris certaines mesures de sauvegarde (sur instructions du Premier Ministre). Il s'agit notamment : i) d'inclure dans le budget et dans les états d'exécution du budget toutes les dépenses liées aux travaux publics ; ii) de suspendre le paiement de ces travaux par les recettes pétrolières ; iii) de faire assurer le suivi de ces travaux par un comité interministériel ; iv) d'appliquer les règles de passation de marchés publics à tous les nouveaux travaux ; et v) de faire effectuer par l'Inspecteur général des Finances un audit des travaux publics passés réalisés pour la nouvelle capitale.

2.5 Compte tenu de la performance globalement satisfaisante du pays au titre du programme EPCA en 2007-2008, de la forte adhésion du Gouvernement au nouveau programme, comme en témoignent les fortes actions antérieures, et des assurances de financement en place, un mécanisme de FRPC a été approuvé par le Conseil du FMI le 27 mars 2009. Le programme appuyé par la FRPC s'inspire du DSRP de la Côte d'Ivoire pour la période 2009-2011 et vise à maintenir la stabilité macroéconomique, à relancer la croissance et à réduire la pauvreté i) en poursuivant l'assainissement des dépenses publiques, tout en prévoyant des lignes budgétaires pour les dépenses en faveur des pauvres et de la croissance ; ii) en ramenant la dette publique à un niveau soutenable grâce à l'allègement de dette au titre des initiatives PPTE/IADM et à l'ajustement budgétaire graduel ; et iii) en poursuivant un programme ambitieux de réforme structurelle dans la gestion des finances publiques, dans la fonction publique, dans les filières café-cacao et énergie et dans le développement du secteur privé, notamment le secteur financier.

B. Ampleur de la pauvreté

2.6 Suite aux longues années de crise, la pauvreté a considérablement augmenté et le niveau de vie a considérablement baissé. Le PIB réel par habitant a enregistré une baisse globale de 15 % pendant la période 2000-2006. Selon les estimations de la dernière enquête sur le budget des ménages effectuée en 2008, l'incidence de la pauvreté s'est accrue, passant de 38,2 % en 2002 à 48,9 % en 2008. La pauvreté est davantage répandue en milieu rural qu'en zone urbaine. Le taux de pauvreté en milieu rural est passé de 49 % en 2002 à 62,5 %, tandis que dans les centres urbains, il est passé de 24,5 % à 29,5 % au cours de la même période. La répartition des revenus est également très inégale. En effet, 10 % de la population la plus opulente détient 32,8 % de l'ensemble des revenus, contre 30,4 % détenus par 60 % des plus pauvres.

2.7 Le pays a reculé dans le classement de l'indice de développement humain des Nations Unies, passant de la 154^e place (sur 174 pays) en 1999 à la 166^e (sur 177) en 2007. Depuis la fin des années 1990, le taux d'inscription brut à l'école primaire a stagné à 70 % environ, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 175 à 195 pour mille et l'espérance de vie à la naissance a baissé de 49 en 1995 à 47

en 2006, alors que ces indicateurs s'améliorent dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne. Les services de santé et d'éducation de base ont été gravement touchés dans les régions du Centre, du Nord et de l'Ouest (CNO) du pays, en raison de l'absence de l'administration publique officielle pendant plus de cinq ans. Il est peu probable que les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) soient atteints en 2015.

C. Elaboration du Document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-I)

2.8 En février 2009, le Gouvernement a adopté un DSRP complet qui s'est inspiré du Document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté de 2002, de l'enquête sur le budget des ménages de 2008 et des conclusions des ateliers consultatifs organisés avec la population en général. En 2008, dix consultations régionales ont été organisées entre les collectivités locales et la population en général, aux fins d'évaluer leur perception des niveaux de la pauvreté et de l'impact de la crise, et de connaître leurs principales difficultés ainsi que les solutions possibles. La Stratégie a été validée dans le cadre d'un atelier national organisé en janvier 2009.

2.9 Le DSRP du Gouvernement vise les objectifs élargis suivants : i) la consolidation de la paix et de la sécurité et la promotion de la bonne gouvernance ; ii) l'amélioration du cadre macroéconomique ; iii) la création d'emplois et de richesses grâce à l'appui aux secteurs rural et privé ; iv) l'amélioration de l'accès aux services sociaux et de leur qualité, la protection de l'environnement, la valorisation de l'égalité entre les hommes et les femmes et la sécurité sociale ; v) la décentralisation ; et vi) l'intégration dans l'économie régionale et mondiale. La fin de la crise que traverse le pays dépend fondamentalement de la mise en œuvre de cette Stratégie. Par conséquent, l'appui de la communauté internationale est essentiel.

D. Dette extérieure insoutenable

2.10 Après l'application totale des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette, la dette de la Côte d'Ivoire en VAN est estimée à 12,8 milliards de dollars EU, soit l'équivalent de 327 % des recettes publiques⁵. La Côte d'Ivoire remplirait ainsi les conditions d'allègement de sa dette au titre du « guichet budgétaire » de l'Initiative PPTE, sur la base des données de la fin de 2007, la VAN du ratio dette/recettes étant supérieure au seuil de 250 %.

E. Promotion de la bonne gouvernance

2.11 Suite à une longue période d'instabilité politique et de conflit, la gouvernance et la transparence se sont détériorées en Côte d'Ivoire. La vie quotidienne étant dominée par les préoccupations d'ordre politique et de sécurité, le cycle budgétaire normal s'est interrompu et les procédures et processus de gestion des finances publiques se sont affaiblis. Une bonne partie des dépenses publiques (plus de 50 % en 2006) n'était pas exécutée selon les procédures budgétaires normales, certaines recettes pétrolières sont restées hors budget, les organismes de la filière cacao n'utilisaient pas les taxes quasi-fiscales prélevées sur le cacao au profit des

⁵ Hormis les recettes liées à l'indemnisation au titre des dégâts causés par les déchets toxiques

producteurs comme prévu et les méthodes de passation de marchés publics manquaient de transparence.

2.12 Depuis 2006, le Gouvernement a fait des progrès dans les domaines suivants : i) l'assainissement de la gestion des finances publiques et des procédures de passation des marchés publics, grâce à une importante réduction des caisses d'avance ; la publication et l'amélioration des états d'exécution budgétaire trimestriels ; la préparation et l'adoption du budget dans les délais ; l'entrée en vigueur en 2006 d'un nouveau Code de passation des marchés publics ; et l'adoption en début mars 2009, d'un plan d'action de gestion des finances publiques basé sur les recommandations formulées dans le cadre de la Revue de la gestion des dépenses publiques et la responsabilité financière effectuée conjointement par la Banque mondiale, le FMI, le Groupe de la BAD et la Commission européenne ; ii) le renforcement de la gouvernance et de la transparence dans le secteur de l'énergie par le biais des contrôles dans les domaines de l'exploration, de l'exploitation et de la production de pétrole/gaz, du raffinage du pétrole et de l'électricité ; l'élaboration d'un rapport trimestriel par la « Commission du pétrole » à l'intention du Conseil des Ministres, relatif aux flux physiques, financiers et des taxes dans le secteur ; et l'adhésion à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) en tant que pays candidat en mai 2008 suite à la création du Comité national de l'ITIE ; et iii) le renforcement de la filière café/cacao par l'adoption de mesures incitatives en faveur des producteurs et une meilleure transparence.

F. Evaluation globale de l'éligibilité une assistance au titre de l'Initiative PPTE

2.13 Forts de ce qui précède, les responsables de la Banque sont d'avis que la Côte d'Ivoire a rempli toutes les conditions lui permettant de bénéficier d'un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE et peut désormais atteindre le point de décision.⁶ Par ailleurs, les autorités ivoiriennes, le FMI, l'AID et la BAD sont convenus des déclencheurs appropriés du point d'achèvement, analysés dans la Section VII.

III. Décomposition de l'encours de la dette et apurement des arriérés

3.1 En fin décembre 2007, avant l'allègement traditionnel de la dette, l'encours de la dette extérieure de la Côte d'Ivoire était estimé à 14,3 milliards de dollars EU en valeur nominale.

3.2 Conformément au Graphique 1 ci-dessous, la part des créanciers multilatéraux représente 27,8 % de la dette totale en valeur nominale, dont 17,7 % des engagements auprès du Groupe de la Banque mondiale, 7 % envers le Groupe de la Banque et 3,1 % auprès d'autres partenaires multilatéraux.⁷ La part des créanciers bilatéraux

⁶ La Côte d'Ivoire figure parmi les pays qui ont bénéficié de la clause des droits acquis en vue de l'éligibilité à l'Initiative PPTE. Voir AID et FMI, "Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) – Questions liées à la disposition de temporisation," IDA/R2006-0175 et SM/06/288, 18 août 2006.

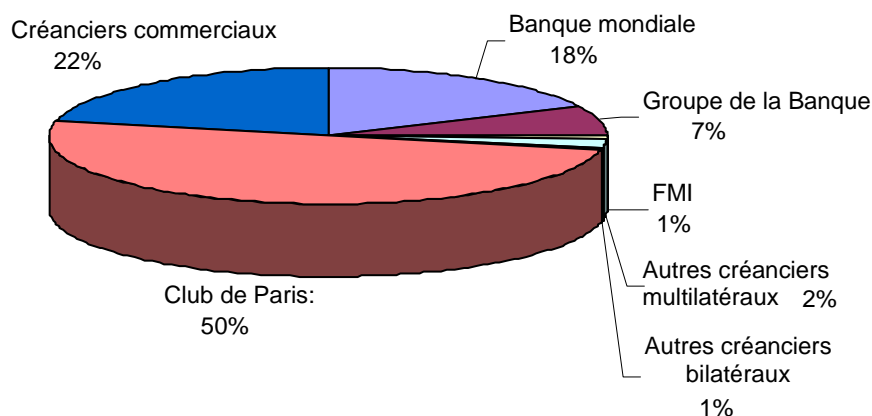
⁷ Parmi les autres partenaires multilatéraux figurent le FMI (1,2%); la BEI (0,9%); la BOAD (0,3%); le FODI (0,1%); et la CEDEAO, l'UEMOA, la BADEA, le FAGACE, la BID et le FIDA réunis (0,6%).

représente 50,7 % de l'encours total de la dette, dont 50,2 % des engagements auprès du Club de Paris et 0,5 %, des partenaires bilatéraux non membres du Club de Paris.⁸ Les créanciers commerciaux détenaient environ 21,5 % des créances.

3.3 Suite à la longue période d'instabilité politique et au recul économique qui s'en est suivi, la Côte d'Ivoire a accumulé des arriérés extérieurs qui s'élevaient à 5,2 milliards de dollars EU à la fin de décembre 2007, soit l'équivalent d'environ un tiers de la dette extérieure du pays en valeur nominale. 1,1 milliard de dollars EU du montant total des arriérés étaient dus aux créanciers multilatéraux, 3,4 milliards de dollars EU aux créanciers bilatéraux et 674,9 millions de dollars EU aux créanciers commerciaux. Les arriérés dus au Groupe de la Banque mondiale, d'un montant total de 508,1 millions de dollars EU, soit 9,9 % de l'ensemble des arriérés, ont été épongés en avril 2008 grâce à un prêt-relais accordé par un créancier bilatéral. Les arriérés dus au Groupe de la Banque s'élevaient au total à 536,3 millions de dollars EU⁹, soit 10,4 % du montant total des arriérés épongés en mars 2009 au titre de la FEF et grâce aux contributions de la Côte d'Ivoire et au prêt-relais accordé par un créancier bilatéral.

Graphique 1: Composition de l'encours de la dette extérieure à la fin de 2007 par Groupe de Créanciers

(Encours nominal : 14,3 milliards de dollars EU)



3.4 Dans le cadre du mécanisme de la FRPC, la Côte d'Ivoire a passé des accords visant à apurer le reliquat des arriérés dus aux créanciers multilatéraux pendant la période du programme. En principe, un accord a été passé avec la BEI et l'UE en vue du rééchelonnement et de l'apurement de leurs arriérés respectifs (51,4 euros à la fin 2008). Les arriérés envers le FODI, le FIDA, la BID et la BADEA ont été épongés en mars 2009. En fin décembre 2008, la Côte d'Ivoire avait également des arriérés d'un montant relativement peu élevé (d'un montant total inférieur à 15 millions de dollars EU) envers d'autres créanciers multilatéraux (l'UEMOA, BOAD et FAGACE). Ces arriérés devaient être épongés avant fin 2009.

⁸ Les partenaires bilatéraux non membres du Club de Paris sont la Chine, l'Inde et le Koweït.

⁹ Sur la base du taux de change UC/DOLLAR EU de fin décembre 2007

3.5 L'élément don prévu dans l'apurement des arriérés envers les créanciers multilatéraux sera pris en compte dans leur contribution à la réduction de la dette au titre de l'Initiative PPTE, conformément à la méthodologie classique de l'Initiative PPTE¹⁰. A ce jour, un allègement de dette de l'ordre de 270,5 millions de dollars EU a été consenti au titre de l'Initiative PPTE dans le cadre de l'annulation des arriérés dus au Groupe de la Banque mondiale, et de 199,5 millions de dollars EU à travers l'annulation des arriérés dus au Groupe de la Banque.

3.6 Les arriérés dus aux créanciers bilatéraux et commerciaux devront être régularisés dans le cadre des débats relatifs à l'allègement et au rééchelonnement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, menés avec ces créanciers. Tout allègement de dette déjà consenti par ces créanciers par delà des mécanismes traditionnels d'allègement de dette sera crédité à leur contribution à l'allègement au titre de l'Initiative PPTE. La Côte d'Ivoire a engagé des discussions préliminaires avec les créanciers du Club de Paris et du Club de Londres sur l'allègement et le rééchelonnement de sa dette. Le Club de Paris a donné des assurances quant à sa participation à l'initiative d'allègement de la dette.

IV. Aide au titre de l'Initiative PPTE

4.1 La dette extérieure totale de la Côte d'Ivoire, d'un montant de 14,3 milliards de dollars EU en valeur nominale de la fin de 2007 (environ 12,8 milliards de dollars EU en VAN de la fin de 2007, en supposant que le mécanisme traditionnel d'allègement de dette a été complètement appliqué¹¹) équivaut à 327 % des recettes fiscales¹². Par conséquent, la Côte d'Ivoire remplit les conditions d'allègement de la dette au titre du « guichet budgétaire » de l'Initiative PPTE. Le pays satisfait également aux deux sous-critères du « guichet budgétaire » : son ratio exportations-PIB est de 44,8 % (au-dessus du seuil de 30 %) et le ratio recettes budgétaires-PIB s'élève à 18,9 % (au-dessus du seuil de 15 %).

4.2 L'assistance au titre de l'Initiative PPTE, nécessaire pour ramener la VAN du ratio dette-recettes de 327 % au seuil de l'Initiative PPTE de 250 %, est estimée à 3 milliards de dollars EU en VAN de fin 2007, soit un facteur de réduction de 23,6 %. Sur la base d'une répartition proportionnelle des charges, l'aide multilatérale s'élèverait à 694,3 millions de dollars EU et l'aide bilatérale et commerciale à 2,3 milliards de dollars EU (en VAN dans les deux cas). La contribution du Groupe de la Banque à l'allègement de la dette s'élève à 199,5 millions de dollars EU en VAN de 2007, soit 7 % de l'aide totale de l'ensemble des créanciers. Le graphique 2 présente la ventilation de l'allègement total de la dette de la Côte d'Ivoire en VAN.

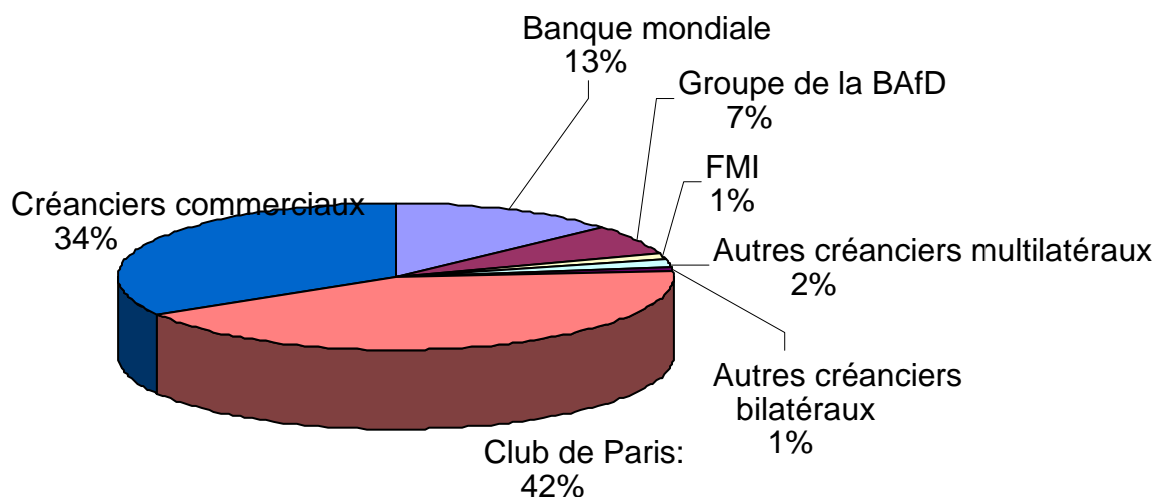
¹⁰ Voir « Initiative de la dette PPTE: Résumé par le Président de la Réunion des Banques de développement multilatéral », 6 mars 1998, AID/Voir M98-90.

¹¹ Le mécanisme traditionnel d'allègement de dette suppose une opération d'encours de la dette basée sur les conditions de Naples en fin 2007 et une action similaire menée par d'autres créanciers bilatéraux et commerciaux sur la dette éligible.

¹² Hormis les recettes liées à l'indemnisation des dégâts causés par les déchets toxiques

Graphique 2: Ventilation de la participation des créanciers à l'assistance, au titre de l'Initiative PPTE, à la Côte d'Ivoire

(Aide totale au titre de l'Initiative PPTE renforcée estimée à 3 milliards en VAN en fin 2007)



4.3 A ce jour, environ 55 % de l'allégement de la dette au titre de l'Initiative PPTE a été consenti dans le cadre de l'annulation des arriérés dus aux créanciers multilatéraux. Le Groupe de la Banque a déjà versé sa contribution totale à l'assistance au titre de l'Initiative PPTE, d'un montant de 199,5 millions de dollars EU, dans le cadre des opérations d'apurement des arriérés en mars 2009.

V. Assistance au titre de l'IADM et allégement de la dette bilatérale par-delà l'Initiative PPTE

5.1 En atteignant le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée, la Côte d'Ivoire aurait droit à un allégement supplémentaire de dette au titre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). Si la Côte d'Ivoire atteint le point d'achèvement en décembre 2011, selon les estimations préliminaires, elle bénéficierait d'un allégement de dette au titre de l'IADM de l'ordre de 2 milliards de dollars EU en valeur nominale, dont 1,7 milliard de dollars EU seront fournis par l'AID, 311,6 millions de dollars EU par le FAD et 9,3 millions de dollars EU par le FMI.

5.2 Selon les estimations, l'allégement de la dette au titre de l'IADM que devrait consentir le Groupe de la Banque englobe l'annulation de la dette remboursée et l'encours avant la fin de 2004, et il devrait être complet à l'atteinte du point d'achèvement.

VI. Perspectives concernant la soutenabilité de la dette et analyse de sensibilité

6.1 Suite à l'allègement traditionnel de la dette et à l'allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE, le ratio dette extérieure/recettes en VAN baisserait, passant de 327 % en 2007 à 250 % en 2011. Par ailleurs, grâce à l'allègement de dette au titre de l'IADM et de l'allègement supplémentaire de la dette bilatérale par-delà l'Initiative PPTE, le ratio dette/recettes de la Côte d'Ivoire en VAN baisserait davantage jusqu'à 72,2 % en 2027. Les ratios du service de la dette baisseraient également considérablement faibles, notamment juste après l'atteinte du point d'achèvement. Le ratio service de la dette-exportations et le ratio service de la dette-recettes se maintiendraient respectivement en deçà de 12,5 % et 20,2 %, pendant la période concernée 2011-2027.

6.2 Une analyse de sensibilité a été effectuée en vue de tester la vulnérabilité de la dette publique extérieure de la Côte d'Ivoire, à travers deux scénarios différents :

- Le premier scénario met en relief la sensibilité des indicateurs de dette à la baisse des prix du cacao. On suppose qu'à partir de 2009, le prix du cacao baissera de 30 %. Au regard du scénario de base, cette sensibilité présente une détérioration graduelle mais limitée des ratios dette-recette et service de la dette-exportations en VAN.
- Le deuxième scénario porte sur la sensibilité des indicateurs de la dette et du service de la dette à la faible croissance du PIB réel. On prévoit un choc uniforme dans tous les secteurs à partir de 2009, se traduisant par une baisse de la croissance du PIB réel de 2 points de pourcentage. Ce choc provoque une grave détérioration du ratio dette-recettes en VAN, notamment pendant les années les plus lointaines. Ce ratio baisse, passant de 190,8 % en 2009 à 127,1 % en 2017 (bien que la baisse soit moins importante que dans le scénario de base), mais il recommence à croître à compter de 2018 et il atteint 187 % à l'horizon 2027.

Les résultats de l'analyse de sensibilité révèlent qu'il est nécessaire de faire preuve de prudence en matière fiscale et de mettre en place des politiques visant à promouvoir la croissance économique.

VII. Déclencheurs flottants du point d'achèvement

7.1 Afin d'aider la Côte d'Ivoire à atteindre son point d'achèvement, les autorités ivoiriennes, le FMI, l'AID et le Groupe de la Banque sont convenus de onze déclencheurs flottants dans six domaines, à savoir :

DSRP

- Elaboration d'un DSRP complet dans le cadre d'un processus participatif et sa mise en œuvre satisfaisante pendant au moins une année, comme en témoigne un rapport d'activité annuel soumis par le Gouvernement à l'AID et au FMI.

Stabilité macroéconomique

- Maintien d'une stabilité macroéconomique comme en témoigne la performance satisfaisante enregistrée dans le cadre du programme appuyé par la FRPC.

Gestion des finances publiques

- Publication des états trimestriels d'exécution du budget (notamment les recettes; les dépenses par type, fonction et administration/type et à différentes étapes de l'exécution du budget; et identification des dépenses favorables à la réduction de la pauvreté) dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre, au moins pendant les quatre trimestres qui précèdent immédiatement le point d'achèvement.
- Certification de conformité du projet de loi de règlements d'un exercice donné, délivrée par l'autorité compétente, dans un délai de 10 mois après la fin dudit exercice, au moins pendant l'année qui précède immédiatement le point d'achèvement.
- Organe de régulation des marchés publics opérationnel (distinct des organes de contrôle) et publication chaque trimestre, dans le journal des marchés publics, de tous les marchés et accords de concession signés (notamment ceux des structures paraétatiques), au moins pendant l'année qui précède immédiatement le point d'achèvement.

Secteur social

- Porter le taux de naissances supervisées par un personnel formé (de 56 % en 2006) à 65 % en moyenne au plan national, au moins pendant l'année qui précède immédiatement le point d'achèvement.
- Au moins pendant l'année qui précède le point d'achèvement, 90 % des élèves de toutes les écoles primaires publiques doivent avoir reçu trois livres : de français, de mathématiques et d'instruction civique.

Gestion de la dette

- Au moins pendant les quatre trimestres qui précèdent immédiatement le point d'achèvement, publier trimestriellement, sur le site Internet de la Trésorerie, dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre, les données relatives à la dette publique et à garantie publique extérieure et intérieure (encours de la dette, obligations actuelles au titre du service de la dette, paiements effectifs au titre du service de la dette et décaissement de prêt).

Gouvernance

- Publier régulièrement des informations sur les paiements effectués en faveur du Gouvernement et les sommes perçues par les pouvoirs publics dans le secteur des industries extractives (exploitations minière, pétrolière et gazière), conformément aux critères de l'ITIE et produire un rapport annuel récent, au moins pendant l'année qui précède immédiatement le point d'achèvement.
- Publication annuelle, dans un délai de sept mois après la fin de l'exercice, des états financiers certifiés de PETROCI, en conformité avec les normes internationales, au moins pendant l'année qui précède immédiatement le point d'achèvement.
- Réduction de toutes les taxes indirectes de la filière cacao à un taux n'excédant pas 22 % du prix CAF, comme en témoignent : i) la promulgation d'une loi budgétaire, et ii) une communication officielle à l'intention des producteurs

délivrée au plus tard cinq mois avant le début de la campagne cacaoyère suivante ; adoption par les pouvoirs publics d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire de la filière cacao/café et exécution satisfaisante des missions incombant au Gouvernement au moins pendant les six mois qui précèdent immédiatement le point d'achèvement, conformément à sa nouvelle stratégie de développement de la filière.

VIII. Interventions du groupe de la banque en Côte d'Ivoire

8.1 S'il est vrai que la Banque a maintenu un dialogue continu avec la Côte d'Ivoire, il reste que le Groupe de la Banque a imposé des sanctions au pays depuis février 2003 en raison des arriérés accumulés. Le 6 mars 2009, les Conseils ont approuvé une Note de stratégie globale pays pour la Côte d'Ivoire avec deux objectifs obligatoires, à savoir : i) l'apurement des arriérés en vue de la levée des sanctions et ii) le réengagement aux fins de relancer les opérations dans le pays. Le même jour, les Conseils ont approuvé l'opération d'annulation des arriérés, ainsi qu'une opération d'appui budgétaire d'un montant de 83,87 millions d'UC.

8.2 Outre cette opération d'appui budgétaire, le portefeuille actif de la Banque compte actuellement deux opérations dont la première, financée par un don d'une valeur de 3,7 millions d'UC, permet de renforcer la gouvernance et les capacités de l'administration publique. Ce projet sera achevé en 2009. La deuxième opération, d'un montant de 20 millions d'UC octroyés sous forme de don, appuie la mise en oeuvre du programme de sortie de crise. Cette opération a enregistré d'importantes avancées avec un taux de décaissement de 56 %. S'agissant des opérations en veilleuse, le portefeuille compte quatre projets dont les fonds, d'un montant de 33,34 millions d'UC, ne sont pas encore décaissés. La Banque étudiera les possibilités de restructuration de son portefeuille dans le cadre d'une mission qui s'effectuera pendant le deuxième trimestre de 2009.

8.3 Pendant la période restante du FAD-11, les interventions du Groupe de la Banque seront financées par le reliquat des allocations basées sur la performance du FAD-11 (7,3 millions d'UC) ainsi que par le guichet d'appui ciblé de la FEF (2 millions d'UC). Pendant la période restante du FAD-11, l'intervention de la Banque appuiera les efforts de gouvernance (appui institutionnel) et de développement de l'infrastructure régionale, deux piliers prioritaires définis dans la Note de stratégie globale pays 2009-2010.

IX. Mécanismes de financement indicatifs

9.1 Puisque l'apurement des arriérés envers le Groupe de la Banque est prise en compte dans l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE, l'institution a apporté sa contribution totale à l'allègement de la dette, d'un montant de 199,5 millions de dollars EU en VAN de 2007, dans le cadre de l'opération d'apurement des

arriérés de la Côte d'Ivoire d'une valeur de 382,48 millions de dollars EU¹³ en fin décembre 2007, au titre de la FEF. Par conséquent, pendant la période intermédiaire, jusqu'à l'atteinte du point d'achèvement, la Côte d'Ivoire ne bénéficiera plus d'aucun allègement de dette. En fait, la Groupe de la Banque a fait une surcontribution à l'allègement de la dette de la Côte d'Ivoire. Le montant total de l'allègement de dette pour lequel les créanciers, dont le Groupe de la Banque, se sont engagés, sera revu dans le cadre de l'analyse de la soutenabilité de la dette effectuée à l'atteinte du point d'achèvement.

X. Recommandations

10.1 Les Conseils d'administration sont priés : i) de prendre note de l'éligibilité de la Côte d'Ivoire à une assistance PPTE à la suite de l'atteinte du point de décision de l'Initiative PPTE renforcée ; ii) d'approuver la contribution du Groupe de la Banque, d'un montant de 199,5 millions de dollars EU en VAN de fin décembre 2007, à l'allègement de la dette de la Côte d'Ivoire au titre de l'Initiative PPTE, et iii) de noter que l'assistance PPTE du Groupe de la Banque se présente entièrement sous forme de don à travers le mécanisme d'apurement des arriérés de la FEF (Pilier II), déjà octroyé en mars 2009.

¹³ Sur la base du taux de change (Dollars EU/UC = 0,63) de fin décembre 2007. La contribution de la FEF s'élève à 240,96 millions d'UC.

Annexe 1:

**Document du point de Décision PPTE FMI/Banque mondiale
pour la Côte d'Ivoire**

http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2009/07/13/00020439_20090713162701/Rendered/PDF/482360replacem1d100IDA1R20091004012.pdf